



**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 18 MARS 2024  
DELIBERATION N° 01/2024**

**Objet :**

**Débat sur les Orientations  
Budgétaires 2024**

Rapporteur :  
G. FRAYSSE

Pièce(s) jointe(s) :

Rapport d'Orientations  
Budgétaires

Date de convocation :  
Le 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice	17
Présents	12
Votants	14

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 18 mars 2024 à 18h30 en mairie, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles FRAYSSE, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient présents :**

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Madame PROVOTAL, Vice-Présidente, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUÉTARD, ESTREMANHO, LAFAYE et CRUEIZE, membres du conseil municipal ; Mesdames CADIOU, DOGBO, HAGEN, Monsieur CARACENA, autres membres

**Absents représentés :**

Madame CROS a donné pouvoir à Madame PROVOTAL  
Madame JAUBERTY a donné pouvoir à Madame BOUÉTARD

**Absents :**

Madame CHOUATAH  
Messieurs CLOUVEL, DHONDT

**Secrétaire de séance :** Madame CRUEIZE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 tel que modifié par la Loi NOTRe,

**VU** l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1, qui stipule qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante,

**CONSIDERANT** l'obligation faite aux Collectivités Territoriales de prendre acte des orientations générales du budget sur la base d'un rapport, dans un délai de deux mois précédant le vote de ce dernier,

**CONSIDERANT** que ce rapport doit faire l'objet d'un vote

**Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires du CCAS relatif à l'exercice 2024,

- **PREND ACTE** par le vote, du Débat d'Orientations Budgétaires du budget du CCAS pour l'année 2024 sur la base du rapport

\_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Publiée le :

\_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Villiers-sur-Orge, le 18 mars 2024

